



Succession oncle veuf sans enfants

Par **Rophann**, le **29/05/2022** à **07:00**

Mon oncle 93 ans, veuf sans enfants, peut il favoriser sa garde malade, 47 ans, au détriment de sa nièce et neveux ?

Il n'a plus ni frère ni soeurs,

La garde malade pourrait elle se marier afin de garder tout l'héritage ? (malgré les 45 ans de différence d'âge)?

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Par **Marck.ESP**, le **29/05/2022** à **08:18**

Bonjour

Cet oncle est libre de léguer ce qu'il veut à qui il veut, car il n'a pas d'héritiers réservataires.

En effet, la loi a changé l'année dernière

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043276858

[Je propose un article sur le sujet](#)

Par **janus2fr**, le **29/05/2022** à **08:36**

[quote]

Mon oncle 93 ans, veuf sans enfants, peut il favoriser sa garde malade, 47 ans, au détriment de sa nièce et neveux ?

[/quote]

Bonjour,

Depuis la loi du 12 mars 2021, oui. Avant cette date, le code de l'action sociale et des familles l'interdisait.